

**Instruction n°DGS/VSS1/DGOS/PF2/2018/258 du 26 novembre 2018
relative aux modalités de reconnaissance des centres de référence et
d'identification des centres de compétence pour la prise en charge des
maladies vectorielles à tiques (MVT)**

26/11/2018

"La présente instruction a pour objet de diffuser le cahier des charges (missions et périmètres) des centres de référence (CR) et le référentiel des missions des centres de compétence (CC) pour la prise en charge graduée des cas complexes de la maladie de Lyme et des autres maladies transmissibles par les tiques. Ce texte précise les procédures de « reconnaissance » nationale des CR et « identification » régionale des CC.